



L'HON. PIERRE FORTIN

ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE
LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'hon. Pierre Fortin, dont nous présentons aujourd'hui le portrait à nos lecteurs, naquit à Verchères, dans la province de Québec, au mois de décembre 1823.

Ses ancêtres venaient de la Normandie et de la Bretagne. Il reçut au séminaire de St. Sulpice, à Montréal, son éducation classique et étudia subséquemment la médecine au collège McGill, où il obtint, en 1845, le degré de docteur en médecine.

Au physique, le docteur Fortin est de haute taille, fort et vigoureux; son intelligence, son instruction et ses connaissances, puisées dans de nombreux voyages, dont deux en Europe, et son esprit d'observation en font, au moral, un homme de vrai mérite, qui a déjà rendu de grands services à son pays, et à qui l'avenir réserve une brillante carrière.

Il se livrait à l'exercice de sa profession à Laprairie, lorsque éclata à la Quarantaine de la Grosse-Île, parmi les émigrés, l'épidémie de 1847. Il s'empessa, dans cette circonstance, de se mettre à la disposition du gouvernement, et servit comme médecin des hôpitaux jusqu'au moment où il tomba lui-même victime du typhus, maladie qui le conduisit aux portes du tombeau.

En 1848, nous le voyons encore employé comme chirurgien aux hôpitaux de ce lazaret.

Lorsque, en 1849, le parlement fut incendié à Montréal, et que l'émeute se rendit pour ainsi dire maîtresse de la ville, le docteur Fortin, qui était de retour à Laprairie, offrit spontanément ses services pour le maintien de l'ordre; et on se rappelle encore l'avoir vu, en compagnie d'un grand nombre d'autres de nos concitoyens, arme du bâton de constable donner son concours pour réprimer les désordres dont Montréal était alors le théâtre.

Sa jeunesse, sa taille imposante et sa vigueur le firent remarquer des ministres, et lorsqu'il devint nécessaire d'organiser un corps de police à cheval, afin d'assurer le maintien de la paix et de combattre les émeutiers, on lui en offrit le commandement.

Le docteur, honoré de cette marque de confiance de la part du gouvernement, crut devoir accepter, quoiqu'avec un peu d'hésitation; car sa carrière comme médecin se trouvait pour ainsi dire compromise; mais il pensait voir là le germe de l'organisation d'une force nationale.

Ceux qui l'ont vu à l'œuvre, dans cette occasion, purent apprécier la volonté, l'énergie et le remarquable talent d'organisation du docteur Fortin. Toutes recrues, moins les instructeurs, étaient nouvelles et indisciplinées. Il commença par les soumettre à une discipline sévère, et après cinq mois de manœuvres, ce corps de cavalerie, composé de cinquante hommes, fit son entrée à Montréal. Par son air martial, sa tenue militaire, il prouva de suite que le gouvernement avait à sa disposition un corps de cavalerie solide dont il pourrait se servir au besoin. Cette cavalerie, qui certainement rendit des services signalés, ne fut malheureusement maintenue que pendant deux ans, au bout desquels elle fut licenciée.

En 1852, cédant aux justes plaintes qui arrivaient de toutes les parties du Golfe, et comprenant enfin l'importance d'une protection pour les pêcheries canadiennes, le gouvernement se décida à équiper un vaisseau pour cet objet. La charge de magistrat stipendiaire fut offerte au docteur Fortin, laissé dans l'inactivité depuis le licenciement du corps de cavalerie dont nous venons de parler. Le docteur accepta; et c'est en cette qualité qu'il fit, en 1852, sa première campagne dans le Golfe. Mais le nouveau magistrat ne tarda pas à s'apercevoir que le bâtiment qu'il montait (une goélette ordinaire) ne convenait pas au service, et qu'il fallait nécessairement donner au vaisseau employé comme « garde-pêche » la tournure et l'apparence d'un bâtiment de guerre, et maintenir à bord une discipline sévère. M. le magistrat stipendiaire recommanda alors la construction d'une goélette fine voilière, sur le modèle du fameux yacht *America*. Mais ce plan, par suite d'obstacles de tout genre, et surtout à cause de l'opposition systématique d'une partie des hommes publics de la province d'Ontario, ne put être mis à exécution qu'en 1855.

On sait ce que fut la *Canadienne* (nom qui fut donné au nouveau bâtiment sur la recommandation de M. le magistrat), on sait, disons-nous, ce que fut la *Canadienne* et son équipage.

N'oublions pas de rappeler en passant que la *Canadienne*, dont cet établissement doit reproduire une chromo-lithographique sous peu (on sait qu'elle a fait naufrage à l'île St. Paul, l'été dernier), était dans son genre un des plus jolis échantillons d'architecture navale que j'ossède aucune marine; mentionnons aussi qu'elle a été construite à Québec. Sa forme élancée, sa belle et haute mâture, son immense

voilure ont fait l'admiration de tous les connaisseurs, et aucun pays, nous pouvons l'assurer, n'eut à son service un garde-pêche plus effectif sous tous les rapports. M. Fortin établit chez lui la même discipline qu'à bord des bâtiments de guerre; et son équipage, recruté parmi les marins canadiens de notre littoral, lesquels marins bien exercés à la manœuvre, au tir des canons et autres armes (on sait que la *Canadienne* portait quatre canons), étaient parfaitement en état de rendre tous les services que l'on exige d'un garde-pêche. Il ne faut que consulter les rapports du docteur Fortin pour connaître les nombreuses et rapides courses qu'il a faites sur tous les points du golfe. Comme Canadien, nous sommes fiers de pouvoir dire que la *Canadienne* a toujours été respectée par les milliers de pêcheurs des provinces maritimes et des Etats-Unis qui fréquentent le golfe St. Laurent.

Pendant seize ans employé à la protection de nos pêcheries, le docteur Fortin s'est toujours maintenu à la hauteur de sa position; il s'est toujours fait l'avocat des pêcheurs et a défendu énergiquement leurs droits et leurs intérêts; il a constamment protesté contre tout règlement préjudiciable à leur bien être, et a sans cesse recommandé les mesures qui pouvaient améliorer leur position. Aussi sa conduite impartiale, son zèle à réprimer les abus et surtout son obligeance extrême, le faisaient-ils chérir des pêcheurs.

C'était fête aux villageux gaspésiens lorsque apparaissait la coquette *Canadienne*; chacun était heureux et fier d'aller sur le rivage recevoir une poignée de main de *monsieur le Commandant*. C'était pour ces gens à l'écorce rude, mais au cœur sympathique, un honneur et en même temps un bonheur de recevoir sous leur toit cet homme en qui ils reconnaissaient un protecteur et un ami. Ainsi en 1847, lors de la confédération, lorsque M. LeBouthiller, l'ancien député de Gaspé, eut annoncé sa détermination de ne plus briguer les suffrages des électeurs, de toutes les parties du comté on offrit le mandat à M. Fortin, et il eut l'honneur d'être unanimement élu pour les deux chambres.

N'oublions pas de remarquer ici que M. LeBouthiller, pendant si longtemps député de Gaspé, élevé ensuite au poste de conseiller législatif, et dont nous sommes heureux de pouvoir constater les talents, l'esprit commercial et le mérite, a toujours été le plus sûr ami, le plus solide appui de M. Fortin.

Mais n'anticipons pas sur les événe-

ments. Revenons à la *Canadienne*. Ceux qui ont eu l'avantage de voyager avec le docteur Fortin ont pu apprécier sa politesse et sa courtoisie; ils se rappellent encore comment il savait charmer les ennuis inséparables du voyage, combien ses conversations étaient intéressantes et ses connaissances étendues.

En prenant le commandement de la *Canadienne*, M. Fortin, pour se mettre en état de rendre plus de services aux pêcheurs, se livra à une étude sérieuse de l'histoire naturelle, de la faune marine particulièrement; et, au bout de quelques années, nous voyons M. le magistrat, devenu naturaliste décrire plus de 80 espèces d'animaux marins et de poissons qui fréquentent le fleuve et le golfe Saint-Laurent. Ces descriptions ont d'autant plus de valeur qu'elles ont été faites, pour la plupart, sur les lieux et résultent de dissections opérées sur les sujets mêmes.

Le Dr. Fortin a en outre amassé une collection complète et fort belle des oiseaux du golfe. Ce rare spécimen d'ornithologie se voit aujourd'hui dans une des salles de l'Université Laval, à laquelle l'offrit M. Fortin.

Au député de Gaspé revient l'honneur d'avoir organisé un système de protection efficace pour nos pêcheries; chacun sait ce qu'il y mit de volonté, de zèle et d'énergie. Il a contribué pour une large part à faire octroyer une prime aux pêcheurs canadiens, et c'est en dépit de ses protestations qu'elle fut abolie en 1867. Il avait fixé aussi bas que possible le prix des licences pour la pêche au saumon, et il s'est toujours opposé à ce que le taux des licences fut augmenté; malheureusement il l'a été depuis.

Elu, comme nous l'avons déjà dit, député du comté de Gaspé à la chambre des Communes et au parlement local en 1867, M. Fortin se consacra tout entier à ses nouveaux devoirs. Ceux qui l'ont suivi savent toute la peine qu'il s'est donnée pour promouvoir les intérêts de ses constituants. Connaissant parfaitement la Gaspésie et ses besoins, il comprit de suite que l'agriculture y était trop négligée, et que tant que les Gaspésiens ne feraient pas de la culture leur occupation principale, sinon première, au moins l'égal de la pêche, ils seraient toujours malheureux. L'idée du représentant actuel de Gaspé à toujours été de faire, s'il était possible, du comté de Gaspé un comté dont la population se livrerait également à la pêche et à l'agriculture. Dans ce but, il n'a rien épargné: démarches, visites au comté, discours pa-